

## COMMUNE DE WATTEN

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/100

INTERDICTION DE STATIONNEMENT RUE DE LA COLME  
TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR RENOUELEMENT COMPTEUR

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la société SUEZ EAU FRANCE SAS à Nanterre,  
dans le cadre de travaux de terrassement pour renouvellement d'un compteur eauConsidérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité  
des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier**ARRÊTE**

**Art 1** : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier sis 105 rue de la Colme à compter du 03/06/2024, pour une durée de 30 jours, et pour tous les véhicules.

**Art 2** : La vitesse sera limitée à 30km/h et les dépassements seront interdits pour tous les véhicules.

**Art 3** : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

**Art 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise SUEZ EAU FRANCE SAS
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 21 mai 2024

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire



Daniel DESCHODT.